

ENTRETIENS D'AUXERRE

Du Jansénisme à la laïcité

Paris 1987, Maison des Sciences de l'Homme

Pour paraître :

Napoléon et les Cent-Jours dans l'Yonne

Paul Bert et les Fondateurs de la III^e République

a 1465 19

L'ÉLECTION DU CHEF DE L'ÉTAT EN FRANCE

DE HUGUES CAPET À NOS JOURS

ENTRETIENS D'AUXERRE 1987
publiés par
Léo HAMON et Guy LOBRICHON

avec la participation de

MAURICE AGULHON - PIERRE AVRIL - ROBERT DESCIMON - FRANÇOIS FURET
LÉO HAMON - CLAUDE LANGLOIS - BERNARD MÉNAGER - JEAN-LUC PARODI
JEAN-LOUIS QUERMONNE - RENÉ RÉMOND - ODILE RUDELLE - YVES SASSIER
PHILIPPE VIGIER - KARL FERDINAND WERNER

PRÉFACE DE JEAN-PIERRE SOISSON
Député-Maire d'Auxerre



BEAUCHESNE

KARL FERDINAND WERNER

Avant les Capétiens

Au début de ce siècle, dans une Europe entièrement monarchique, la France était la seule République, mise à part la Confédération helvétique. Pays de la Révolution, elle fête néanmoins le Millénaire de la plus ancienne dynastie royale en succession par les mâles. Heureux héritiers de la continuité capétienne, les Français ne sont guère conscients de l'extrême rareté en Europe d'un tel phénomène dynastique. Mais cette simplicité apparente de votre histoire vous amène à sous-estimer les aléas des successions concrètes et à vouloir gommer encore les quelques ruptures qui restent, en cherchant une continuité généalogique entre Mérovingiens, Carolingiens et Capétiens. Tout ce qui ne tient pas dans ce cadre harmonieux vous apparaît comme désordre ou manque de légitimité.

Les Robertiens, à savoir les Capétiens avant la lettre, ont fait les frais de cette attitude : ils sont restés, même lors du Millénaire, les mal-aimés de votre vision historique. La royauté puissante et victorieuse à partir de Philippe Auguste est, pour vous, l'Etat, la France, la Nation : elle aura raison contre tous, jusqu'à la Révolution. Après, elle aura tort, évidemment, mais jusqu'à cette contestation-là, toutes les autres sont pour vous « anarchiques », « féodales », « égoïstes », y compris la prétention d'élire un roi et, pire, de le déposer. On ne trouve donc guère de meilleur légitimiste qu'un bon républicain français. Avant l'essor capétien, il ne voit qu'anarchie barbare, suivie d'anarchie féodale.

Le désir d'harmoniser encore une histoire qui est déjà, malgré toutes ses querelles, la plus harmonieuse de toutes, essaie même

de combler la rupture révolutionnaire, l'antinomie royauté — république. La monarchie présidentielle, nous dit-on, ne serait pas trop éloignée de la monarchie tout court, cette dernière n'étant qu'une présidence héréditaire. Or, la nation souveraine, même sous forme monarchique, comme l'a connue plusieurs fois le XIX^e siècle, est, comme image d'une monarchie nationale à travers toute l'histoire de France, un pur produit de ce même XIX^e siècle. La royauté franque et française a, certes, préparé l'union ; elle a même pu susciter un patriotisme à l'échelle du royaume presque entier sous la forme d'une « religion royale », comme disait Ernest Renan en évoquant Jeanne d'Arc, mais ses bases ont toujours été précisément celles qu'a balayées la Révolution, à savoir Dieu, l'Église et la Noblesse.

Tout cela, certes, a façonné la France et reste votre patrimoine historique — partie essentielle de votre identité — mais c'est un passé politiquement irrécupérable. S'approcher de ce passé dans le désir sincère de le comprendre présuppose la disposition à laisser de côté nos convictions politiques modernes.

Le phénomène de l'élection permet d'illustrer parfaitement mon propos. Car il n'y a jamais eu le moindre doute sur qui « fait » les rois : c'est Dieu. *Per me reges regnant. Electi* (par Dieu) sont les catéchumènes avant le baptême, l'évêque avant l'onction épiscopale, le roi avant le sacre. A ce dernier, bon ou mauvais, il faut obéir ; saint Paul le dit, longtemps avant Luther.

Clovis, roi devenu chrétien (c'est-à-dire catholique et non pas arien comme d'autres rois barbares), salué même en dehors de son royaume comme un nouveau Constantin, permettant la victoire définitive chez les Barbares de la vraie foi que Constantin avait apportée aux Romains, sera pour toujours la gloire de son royaume, premier royaume chrétien. Et les Carolingiens ne pouvaient qu'accentuer le caractère sacré, dans le sens chrétien, de leur dignité en ayant recours à l'autorité pontificale pour légitimer la chute des Mérovingiens qu'ils avaient provoquée.

Cette royauté se pique d'un autre titre de gloire : la légende selon laquelle une colombe venue du ciel aurait apporté, lors du baptême de Clovis, le chrisme qui servira dorénavant pour l'onction des rois francs, impose l'idée que le roi, et avant tous les autres le roi franc, est l'élu de Dieu. Nous savons aujourd'hui que cette légende était l'application pure et simple de récits hagiographiques assez communs dans lesquels une colombe venue du ciel désignait

comme l'élu de Dieu et du meilleur parti (*sanior pars*) un prélat lors d'une élection épiscopale contestée.

On peut être sceptique à propos de l'impact réel de ces « fictions », comme nous dirions, sur le comportement des rois et des grands laïques. Ne sommes-nous pas là devant une cléricalisation et une spiritualisation du monde politique par les plumes intéressées de certains moines et prêtres ? Cela n'est pas évident pour les chansons de geste, où Charlemagne parle avec Dieu, où Dieu arrête le soleil pour aider Charlemagne. La thèse de Bédier situant toute cette littérature dans l'orbite des monastères est aujourd'hui abandonnée et les recherches récentes ont prouvé l'ancrage de la vie politique, et surtout des rois, dans le monde de Dieu, au-delà de tout ce qu'on a pu supposer. Les *libri vitae* qui associent l'aristocratie aux prières des églises nous montrent le souci de toutes les grandes familles d'obtenir l'intercession des Saints auprès de Dieu. S'arranger avec Dieu était même, pour ceux qui étaient les plus avides de pouvoir et qui ne lésinaient pas sur les moyens d'y parvenir, le début de toute « Realpolitik ».

Quant au dialogue entre Dieu et le monarque, Charlemagne était personnellement convaincu — je viens de le dire — que Dieu lui parlait à travers les signes que ses conseillers ecclésiastiques interprétaient. Dans un monde immédiatement dirigé par Dieu, l'ascension vertigineuse de ce fils cadet d'un maire de palais, à la royauté, puis à l'Empire chrétien, donc à la tête du mouvement de l'histoire de l'humanité que l'on devait mener vers la Cité de Dieu (saint Augustin était l'auteur préféré des lectures (*lectiones*) à la table impériale), était visiblement l'œuvre de Dieu : l'empereur n'hésita pas à voir un signe divin dans une suite d'éclipses solaires et lunaires, combinées avec la mort inopinée d'un de ses fils en 810, et il fit faire d'urgence des investigations, mentionnées dans sa correspondance.

Voilà un monde lointain, où l'idée du « ministère » royal, lancée par Grégoire le Grand, s'imposa sous Louis le Pieux avec une force telle que l'empereur éprouva le besoin de partager la souveraineté (*summa potestas*) qui lui était confiée avec tous ceux qui servaient Dieu (*militantes*) dans l'État, sous l'empereur. Voici le point de départ d'une évolution poussée plus loin qu'ailleurs en Francie occidentale où Charles le Chauve devait concéder aux grands, en 843, une participation toujours plus grande et précise dans les affaires du royaume. C'est d'ailleurs, selon Peter Classen,

cette évolution qui a donné une cohésion particulière à ce royaume, la future France, parce que ses grands ne voulaient plus être réunis avec d'autres parties de l'Europe ne connaissant pas les mêmes avantages politiques.

C'est un monde où l'on ne doit jamais séparer les idées les plus élevées des choses les plus terre à terre. Les Églises cherchaient à élargir leurs possessions, les grands laïques firent de même. On a tendance, en France, à séparer trop strictement ces deux milieux, à distinguer les évêques, hommes plus ou moins cultivés et souvent victimes, comme les populations qu'ils défendaient, des violences des laïques nobles, ces « brutes demeurées ». En vérité, les évêques de l'époque étaient des nobles archipuissants et riches, entourés de nombreux vassaux, individus influents et respectés comme membres de leur lignée et comme groupe épiscopal dans le royaume, qui avaient rang, à la Cour, avant les ducs et les comtes qui, ne l'oublions pas, étaient leurs frères ou cousins. Frères ou cousins qui avaient souvent vécu une formation et une carrière communes à la Cour avant que les uns n'entrent en cléricature en recevant un évêché ou une abbaye, alors que les autres restaient dans le monde. La Cour était le lieu de rencontre où le roi, puis le maire du palais, puis le roi et empereur, pouvaient façonner les jeunes aristocrates désireux de gagner un poste en province ou à la Cour, mais aussi le lieu où s'exerçaient les pressions de la noblesse.

Nous ne possédons pas encore une histoire de la Cour franque ; c'est vous dire l'état provisoire de nos recherches. Sur les grands laïques, il y a des milliers de textes, diplomatiques, hagiographiques, etc., les uns les montrant comme bienfaiteurs des églises, les autres les condamnant pour des exactions aux dépens des églises. Souvent, on parle du même personnage, les louanges venant de l'Église protégée, les critiques de l'Église spoliée. Les condamnations ont été largement utilisées dans l'historiographie française qui, depuis la Révolution, n'aime pas les aristocrates. Les autres verdicts restent à exploiter, sauf dans des cas de patriotisme régional où l'approche moderne change pour célébrer les mérites des ducs de Normandie ou ceux de Richard le Justicier en Bourgogne, dans le maintien de la paix publique : leur prestige date des contemporains et j'ai pu en démontrer la réalité.

Il reste aux Français — à une époque où la noblesse ne constitue plus un danger et où le jugement peut être plus serein —

à découvrir les mérites de leur noblesse ancienne ; celle-ci était placée en position de phare dans la civilisation de l'Occident, elle a créé les provinces par un gouvernement qui était le seul avant la victoire du gouvernement royal direct, et qui était moins défectueux qu'on ne l'a dit. Pour notre sujet, cela veut dire que les grands laïques et ecclésiastiques formaient, chacun à sa place, mais surtout réunis et unis, un ensemble d'une importance fondamentale sur le plan institutionnel aussi bien que sur le plan de leur puissance. Ils exerçaient le monopole du pouvoir en dessous du roi, lequel avait besoin d'eux pour faire exécuter ses ordres, pour faire des lois et pour les faire appliquer.

L'idée d'un roi seul maître du royaume faisant le vide autour de lui est une idée sans réalité historique. On doit, au contraire, un mélange de sympathie et de compassion à tel jeune roi, confronté aux exigences de la religion et de son « ministère » que lui rappelle son entourage, aux pressions moins morales qu'exercent sur lui sa famille (surtout sa femme), les courtisans, les grands du royaume, l'épiscopat, le peuple. Comme il est courant en politique, la marge de manœuvre du roi est minime ; il doit s'appuyer sur les uns pour contrôler les autres. Nous devons admiration aux fortes personnalités qui sont sorties de ces contraintes à leur avantage et, plus encore, à l'ensemble des Capétiens qui a réussi, malgré bien des avatars, sur le plan de la « longue durée ».

C'est donc le roi qui a besoin d'être reconnu. La position des grands, en revanche, à commencer par les familles sénatoriales en Gaule romaine à l'arrivée au pouvoir de Clovis, et par les évêques appartenant presque exclusivement à cette classe, était assez forte ; elle fut même renforcée par l'alliance avec les grands d'origine franque, nommés dans les rangs élevés de *vir illustre* (« Illustre seigneur ») et devenus ainsi leurs collègues.

Les grands formaient un groupe particulièrement indépendant dans la *Francia Rhinensis*. Ce royaume de Cologne, après avoir perdu son propre roi, avait élevé Clovis sur le pavois, librement, sans être conquis. Il allait mener, dans sa forme élargie d'Austrasie, une existence un peu à part, menaçant de temps à autre le reste de la Gaule franque par ses troupes mobilisées de l'autre côté du Rhin, avant que le génie politique de Dagobert n'arrive à séparer Austrasie et Germanie, gagnée, elle, à la cause neustrienne.

Cela n'empêche pas que l'habitude de donner à chaque Mérovingien sa part du royaume avait changé depuis longtemps, chacun des trois « royaumes » — les *tria regna* de Neustrie, Austrasie, et Bourgogne franque — exigeant, par la voix de ses grands, d'avoir son propre Mérovingien. En Austrasie, on les aimait très jeunes, en minorité, et Heinrich Brunner a vu, voilà longtemps, que le déclin des Mérovingiens a commencé par ce biais-là. On sait que le pouvoir effectif à la Cour et dans le royaume se concentra de plus en plus dans la personne du maire du palais ; on sait moins que la nomination de ce « leader » par le roi fut remplacée par l'élection des grands, appelés *Franci*, et cela aussi en Neustrie.

Pour échapper à cette emprise, le majordomat tendait vers l'hérédité et se transforma donc en « principat » tout en cherchant à s'arranger avec les *Franci*. La politique des Arnulfiens-Carolingiens ne visait rien d'autre et c'est pour y avoir mieux réussi que son frère Carloman que Pépin III (ou le Bref, comme préfèrent les Français) parvenait à l'élection royale. Certes, il se fit sacrer par le pape avec sa femme Bertrade et ses deux fils pour bien marquer qu'une nouvelle dynastie, et non seulement un nouveau roi, venait de remplacer l'ancienne. Mais la participation des grands, même pour décider les campagnes en Italie, ne fit jamais le moindre doute.

Quand Louis le Pieux, encore au faite de sa puissance et après avoir vaincu son neveu mal-aimé Bernard, roi d'Italie, voulut se débarrasser de ce roi carolingien, il eut besoin, pour légitimer son acte, du jugement des grands qui condamnèrent Bernard. « En vertu de la sentence de la totalité de nos grands, c'est-à-dire de toute la noblesse des Francs » : la totalité des fonctionnaires, évidemment nobles, du royaume qui a ceint le *cingulum militiae*, d'une milice qui depuis le Bas Empire n'est pas l'armée, mais l'administration romaine, et qui est appelée pour cela aussi *militia regni*. C'est cette « milice » qui, encore pour Flodoard, l'excellent historien du x^e siècle, élit le roi.

Ce que nous appelons « élection » est, en vérité, une reconnaissance publique et solennelle de la dignité royale d'un nouveau roi. Elle n'est pas le début, mais l'aboutissement d'un processus. Dans le cas particulièrement instructif de Louis le Bègue, en 877, qui montre l'avance des grands de l'ouest sur ceux de l'est, nous avons pu montrer qu'Hincmar de Reims est du côté des grands

dont l'armée dévaste le pays avant de camper devant Compiègne pour imposer ses conditions au jeune roi, avant de le reconnaître et de le faire sacrer. A partir de ce moment-là, le nouveau roi doit garantir par un serment les droits acquis des grands et, surtout, de l'épiscopat de ce royaume. N'y voir que de l'anarchie serait une attitude curieuse au siècle des droits syndicaux. En effet, le contrôle du pouvoir suprême, reconnu par nous comme noble quand il s'agit de la *Magna Charta* en Angleterre, commence par l'organisation de la noblesse en face du roi, et il perdure dans les critiques que se réserve, toujours, l'Église.

Il n'existait pas réellement d'élection, au sens actuel du terme, avec victoire automatique de la majorité des suffrages, pas même dans les chapitres ecclésiastiques où, souvent, l'issue des événements, et donc la manifestation de la volonté divine, devait montrer qui, parmi les électeurs divisés, avait la *sanior pars*, terme qui exclut l'idée de majorité numérique.

Élire un roi, c'était pour celui qui y participait un engagement personnel, valable pour sa personne et celle de tous ceux qui en dépendaient. C'est pourquoi les grands qui n'étaient pas présents pouvaient et devaient se joindre ultérieurement au choix de leurs pairs. Nous arrivons là à la question fondamentale : qui avait le droit d'élire le roi ? La réponse nous réserve une surprise quand nous la cherchons par le biais de l'histoire comparée, regardant vers l'est du monde franc aussi bien que vers l'ouest.

Il y a, d'abord, un parallélisme certain aux IX^e-X^e siècles quand les Carolingiens légitimes susceptibles d'être rois se font de plus en plus rares et surtout quand on ne divise plus le grand royaume en petits *regna*, non seulement par volonté d'unité à l'est et à l'ouest, mais aussi par le manque d'une masse à diviser qui soit vraiment à la disposition du roi en place. Il faut donc procéder à une vraie élection, et seuls les très puissants, pratiquement ceux qui pouvaient eux-mêmes être candidats à la royauté par la masse de leurs vassaux, décident de l'affaire par des pourparlers préalables. Après a lieu l'acclamation — l'élection, c'est l'acclamation — par les autres fonctionnaires, à savoir les vassaux et arrière-vassaux de l'élu et des grands électeurs qui, venaient d'admettre que l'un des leurs soit le roi.

Mais on doit faire là-dessus deux observations. La première concerne le rôle de l'Église, ou plutôt des grands ecclésiastiques. Ils sont représentés, en Germanie, par l'archevêque de Mayence,

primat de Germanie ; à l'ouest, nonobstant une vieille rivalité entre Reims et Sens, normalement par l'archevêque de Reims. Tous les deux — Mayence et Reims — convoquent les grands à une assemblée élective et l'archevêque de Reims, comme nous le suggère Richer, semble avoir eu le droit du premier suffrage, c'est-à-dire de lancer le premier nom. Dans l'Allemagne des sept électeurs, plus tard, l'archevêque de Mayence aura la dernière voix, décisive en cas d'égalité. Dans l'assemblée générale, c'est l'archevêque qui, normalement, clame le « Kürruf », le « cri électeur », du genre : « Vive un tel, notre roi », à l'intention de l'assistance populaire qui doit le reprendre trois fois. Le rôle de l'Église, même dans le cercle restreint des plus puissants laïques, n'était donc pas négligeable, pour ne pas parler du sacre qui suivait l'élection à plus ou moins longue échéance, et faisait de l'élu des hommes l'élu de Dieu ou de l'Église. Pour procéder à cet acte supplémentaire mais ô combien important, on demandait en principe qu'une unanimité se soit faite, signe de la volonté divine. Mais n'oublions pas qu'on a procédé à des sacres précisément parce qu'il n'y avait pas unanimité et parce qu'il fallait prévenir une tentative du rival.

Ma seconde remarque concerne la géographie politique, et partant, la structure profonde du royaume et de la royauté. Avant même la mort du dernier Carolingien à l'Est — Louis l'Enfant —, Arnoul, élu roi après la déposition sous forme d'abandon par les grands de l'empereur malade Charles III le Gros en 887, et les membres de la régence pour Louis l'Enfant, pourtant tous francs, avaient dû faire des concessions décisives aux différents *regna* de l'Est pour que ceux-ci reconnaissent le roi. Quand en 903, la régence composée de Hatton, archevêque de Mayence, Adalbéron, évêque d'Augsbourg, et Conrad, duc de Franconie, veut abattre en le condamnant un ennemi puissant de Conrad, Adalhard, qui était pourtant un franc, elle est tenue de procéder par « le jugement des Francs, des Alamans, des Bavaois, des Thuringiens ou Saxons » (*iudicium Francorum, Alamannorum, Bauuuariorum, Thuringionum seu Saxonum*). Le successeur de Louis l'Enfant, ce même duc Conrad, sera élu roi « par les Francs et les Saxons ou les Alamans et les Bavaois » (*a Francis et Saxonibus, seu Alamannis ac Bauguariis*).

Voilà toute la différence entre la future Allemagne et la future France. La future Allemagne est fondée sur un conglomérat, une

alliance de divers *regna*, ou peuples, où les Francs ne gardent plus, malgré tout, que la première place. Dans la future France, il y a certes plusieurs *regna*, mais la faculté d'élire comme celle d'être élu reste réservée aux Francs ou, pour être plus précis, au vieux noyau franc composé des *tria regna*, c'est-à-dire la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne : on les avait tout simplement adaptés à une Francie (occidentale) devenue plus exigüe, formée de la *Francia* entre Seine et Meuse, de la *Neustria* entre Seine et Loire, et du reste de la *Burgundia* encore considérée comme le royaume de Bourgogne, jamais comme un simple duché.

C'est ainsi qu'Eudes, le Neustrien, son frère Robert et Raoul, duc de Bourgogne, ont pu être élus chacun roi des Francs (*rex Francorum*). C'est ainsi encore que seuls les représentants de ces *regna*, les seuls qui étaient structurés en régions dirigées par un représentant du roi (*missatica*), pouvaient élire le roi. En étaient exclus tous les autres, surtout les Aquitains, malgré le fait que Charlemagne leur avait reconnu un propre *regnum* où, à la place du *rex (subregulus)* carolingien, il y eut plus tard un duc (*dux regni*).

Ces pays du sud de la Loire devaient donc reconnaître un *rex Francorum* qu'ils n'avaient pas élu, eux. On comprendra mieux, ainsi, le fameux mot, souvent cité en cette année du Millénaire : « Qui t'a fait roi ? » Qui l'a prononcé ? Un comte d'Angoulême, donc un Aquitain. Qui le relate ? Encore un Aquitain, Adémar de Chabannes. L'Aquitain pouvait donc, en une période de participation et de régionalisation, rappeler le fait que, de toute façon, lui n'avait pas élu le roi ni ne s'était engagé à le servir, parce qu'on ne lui donnait même pas l'occasion et le droit de le faire. Abbon de Saint-Germain-des-Prés, lui-même Neustrien, nous confirme le rôle constitutionnel des *tria regna*, nouvelle version, lors de l'élection d'Eudes quand il parle de *Francia*, *Neustria*, *Burgundia* et, surtout, du *ternum regnum*, le triple royaume reconnaissant un seul roi, Eudes.

Dans les colloques du Millénaire, on a collationné les datations d'actes du X^e siècle qui ne mentionnaient pas le roi élu par les Francs, mais, au contraire, l'année d'un Carolingien, fût-il mort ou déposé, comme Charles le Simple, ou bien déclaraient l'année *regnante Christo*. Ce qu'on a moins vu, c'est que ces datations proviennent presque exclusivement des régions du royaume qui

sont exclues de l'élection du *rex Francorum*, ce qui, cela soit dit en passant, montre la force d'intégration de l'élection.

Beaucoup au sud le disent explicitement : les Francs, ces hommes sans fidélité, ont fait roi un tel. Loin d'être le signe d'une fidélité inébranlable envers les Carolingiens — jamais un Aquitain n'a levé le doigt pour rétablir le pouvoir des Carolingiens — ces datations expriment un sentiment compréhensible d'exclus qui ne se sentent pas concernés, de toute façon non responsables du choix de « ces Francs » qui prétendent leur donner un roi. Notons qu'Hugues Capet, encore duc, pour faire sa paix avec les Aquitains, a épousé la fille d'un duc d'Aquitaine ; et lors de l'élection d'Hugues, fils de Robert II, en 1017, Guillaume, duc d'Aquitaine, est présent. En 1026, il écrit à Fulbert de Chartres qu'il n'ira pas à la cour pour désigner le successeur de Robert II, mais que celui que choisira son beau-frère, le comte Eudes II de Blois et de Champagne, sera aussi son candidat. Vote par correspondance, façon discrète d'entrer dans le cercle des électeurs ou preuve d'un statut changé de l'Aquitaine ? Il faudrait pour en décider de plus amples recherches.

Ce qui est certain, c'est le fait relevé par Michel Sot, que les contemporains, n'ont pas contesté la légitimité des rois élus par les Francs occidentaux des IX^e et X^e siècles. Toutes les contestations qui ont alimenté l'historiographie française proviennent de sources tardives.

Je puis suggérer, pour terminer, une explication de ce phénomène. Les Robertiens avaient préféré plusieurs fois restaurer la royauté carolingienne (Eudes en 896-897, Hugues le Grand en 936 et 954) pour se faire donner par le roi encore plus de droits, dignités et pouvoirs au lieu de supporter la charge écrasante de la royauté ; une fois parvenus à la royauté, ils n'avaient pas le moindre intérêt à souligner ou à rappeler le droit des Grands d'élire le roi. Devenu roi, le Capétien se transforma du coup en un légitimiste carolingien rigoureux, prétendant qu'Eudes n'aurait été qu'un lieutenant fidèle, attendant la majorité de Charles le Simple — ce qui est une contre-vérité — pour lui rendre la royauté, admettant même que Robert I^{er} — leur ancêtre — aurait été coupable de s'élever contre son seigneur légitime, et que Dieu

l'aurait puni par la mort dans la bataille de Soissons. Extrême habileté capétienne qui sacrifie la renommée des ancêtres pour préserver l'essentiel : l'avenir de la dynastie dans la durée. C'est cela le réalisme capétien — préférant le pouvoir réel aux apparences — qui, lui aussi, a fait la France.